



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Alpes-Maritimes

CSP 4805

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR – PREMIÈRE DEMANDE PASSEPORT TALENT « PROJET ÉCONOMIQUE INNOVANT »

Références réglementaires :

- articles L.313-20 6°, R.313-61 et suivants du code des étrangers ;

(Ne concerne pas les ressortissants algériens).

Conditions d'octroi :

- être en séjour régulier en France (visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité) ;
- justifier d'un projet économique innovant reconnu par un organisme public ;
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

Recommandations

- Joindre à votre demande tous les justificatifs (photocopies) indiqués dans la liste ci-dessous ;
- Les photocopies doivent être lisibles, au format A4, sans agrafes et classées dans l'ordre de la liste ;
- Tout dossier incomplet sera refusé et renvoyé et ne donnera lieu à aucun récépissé ;
- Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

Pièces à fournir (Photocopies à envoyer par courrier et originaux à apporter le jour du rendez-vous)

- Formulaire de demande de titre de séjour** complété, daté et signé ;
- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) ;
- Visa de long séjour valant titre de séjour mention « passeport talent ou visa mention « carte à solliciter » ou titre de séjour en cours de validité ;**
- Si vous êtes marié / avez des enfants :** extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :**
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

En cas de demande de changement de statut :

- Document visant à établir en raison notamment de sa nature, son objet et sa durée, le caractère innovant de son projet économique en France.
- Document de nature à établir la reconnaissance de son projet par un organisme public.
- Justification de moyens d'existence correspondant au salaire minimum de croissance correspondant à un temps plein.

Remise du titre de séjour et taxes à payer

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac :

- Première demande de titre de séjour « passeport talent – projet économique innovant » : **225 €.**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Alpes-Maritimes

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR – RENOUELEMENT
PASSEPORT TALENT
« PROJET ECONOMIQUE INNOVANT »**

Références réglementaires :

- articles L.313-20 6 °, R.313-61 et suivants
CESEDA ;

(Ne concerne pas les ressortissants algériens).

Conditions d'octroi :

- être titulaire d'un titre de séjour « passeport talent – projet économique innovant » ;
- poursuivre le projet ou avoir créé une entreprise en lien avec le projet innovant ;
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

Pièces à fournir (Photocopies à envoyer par courrier et originaux à apporter le jour du rendez-vous)

- Formulaire de demande de titre de séjour** complété, daté et signé ;
- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) ;
- Titre de séjour arrivant à expiration** (VLS-TS ou carte de séjour recto-verso) ;
- En cas de changement de situation familiale** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; acte de décès, etc.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :**
 - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
 - Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.
 - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- Si vous poursuivez le même projet de création :**
 - Justificatifs de la réalité et du sérieux de ses travaux (état d'avancement, travail accompli, actions restant à mener...) justifiant la prolongation de projet au-delà de la durée prévue.
 - Lettre de l'organisme public ayant reconnu le projet initial et attestant de la réalité, du sérieux du projet et de ses perspectives de concrétisation.
- Si vous avez créé l'entreprise en lien avec son projet**
 - Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou affiliation au régime social des indépendants (document à demander pour la mise en fabrication de la carte).
 - Tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise et preuve de ressources au moins égales au SMIC
 - Tout justificatif prouvant le respect de la réglementation en vigueur dans le domaine d'activité concerné.
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

Accès à une carte de 10 ans

CR 1400 / RLD-UE 3148

Une carte de séjour d'une durée de 10 ans est délivrée aux conditions suivantes :

- **5 années de séjour régulier en France**, réduit à 3 années pour les ressortissants du Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Rép. Centrafricaine, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et Tunisie (CR 1400)
- **Ressources suffisantes et stables** (niveau SMIC minimum apprécié sur les 5 dernières années)
- **Intégration républicaine et maîtrise de la langue française** (sauf + de 65 ans et tunisiens)
 - Attestation de clôture du contrat d'intégration républicaine (si vous en avez signé un)
 - Justificatif de la maîtrise du niveau A2 en français (diplôme français, DELF ou TCF de niveau A2 minimum).

Remise du titre de séjour et taxes à payer

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac :

- Renouvellement de titre de séjour « passeport talent – projet économique innovant » : **225 €.**
- Accès à une carte de séjour de 10 ans : **225 €.**
- Pénalité de retard en cas de prise de rendez-vous tardive : **180 €** (sauf cas de force majeure ou visa en cours de validité)